



ARJ News



Un journal par les élèves, pour les élèves !

N°3 – Février 2024

« Savoir aimer, c'est ne pas aimer. Aimer, c'est ne pas savoir. »
(Marcel Jouhandeau)



La Saint-Valentin

Chaque année, à l'ARJ, ont lieu les ventes de roses durant les semaines qui précèdent le jour de la Saint-Valentin, le 14 février. Ces ventes, organisées par les rhétos, ont pour but de financer différents projets, dont leur voyage. Chaque année, une question persiste : la Saint-Valentin, est-elle une fête commerciale ou une fête religieuse ?

Initialement une fête religieuse, comme l'a si bien expliqué mon prédécesseur, il est intéressant de savoir que la fête avait des origines à la fois païennes et chrétiennes. En effet, Saint-Valentin était un martyr du III^e siècle et cette journée était autrefois célébrée en son honneur.

Aujourd'hui, la fête a pris une toute autre dimension. Mastercard a analysé les habitudes d'achat durant la période autour de la Saint-Valentin : l'an dernier, les Belges ont dépensé 79,5 millions d'euros, principalement pour l'achat de roses, de chocolats ou encore de bijoux. Ces achats représentent un pic de ventes chez les commerçants.

Cependant, pour beaucoup de gens, cette fête conserve toujours son identité religieuse et spirituelle et ils choisissent de la célébrer en rendant hommage à la tradition religieuse originale ou en exprimant leur amour dans un contexte plus personnel et significatif.

En conclusion, la fête peut être considérée comme religieuse ou commerciale, selon les perspectives individuelles. Malgré la prédominance des aspects commerciaux, certains continuent de valoriser l'aspect rituel et spirituel de la Saint-Valentin. (E.N.)



Source : Radio Contact, 2021, « Voici la somme dépensée par les belges pour la Saint-Valentin! C'est ENORME! », Disponible sur : [Voici la somme dépensée par les belges pour la Saint-Valentin! C'est ENORME! - Radio Contact - Radio Contact.](#)

Une star à l'école : interview exclusive de Wiam !

Le 25 novembre 2023 a eu lieu la finale de « La démocratie à l'épreuve des élections », un concours d'éloquence organisé par l'ASBL InforJeunes de Laeken, au Parlement bruxellois. Les participants ont dû prononcer leur discours sur le thème de la démocratie en 5 à 7 minutes, répondant à une question tirée d'une liste reçue deux semaines avant le jour J. À présent, c'est avec la lauréate de la catégorie 17-19 ans, Wiam Chettouh, élève en 6.2, que je vais explorer en détail son parcours et partager ses réflexions. (C.W. et E.N.)



E.N. : Comment as-tu découvert ce concours et qu'est-ce qui t'a poussée à y participer ?

C.W. : *Depuis octobre 2023, il y avait déjà des affiches qui commençaient à apparaître un peu partout dans les wagons qui faisaient la pub d'un « concours d'éloquence ». J'ai déjà voulu y participer l'an dernier, mais je m'y étais prise trop tard donc je me suis dit que c'était le moment ou jamais.*

E.N. : Qu'est-ce qui t'a poussée à y participer ?

C.W. : *Tout d'abord, ce qui m'a vraiment motivée c'était le fait que ce concours se déroulait au Parlement bruxellois. C'est un endroit prestigieux auquel il n'y a pas tout le monde qui a accès et je me suis dit que ça pouvait être une chouette expérience et quand j'ai vu le prix qu'il y avait à gagner, je me suis dit que c'était peu probable que j'y arrive, mais que j'allais quand même tenter ma chance.*

E.N. : Quel a été le sujet de ton discours et de quoi t'es-tu inspirée ?

C.W. : *Alors, quelques jours avant le jour J, donc le concours d'éloquence, on nous avait envoyé une liste d'environ 20 questions sur 20*

sujets qu'on pouvait traiter et moi j'ai choisi la question : « Existe-t-il un désenchantement quant à la démocratie ? Et si oui, comment y remédier ? » J'ai choisi ce thème parce que c'était une question plutôt large dans laquelle je pouvais évoquer plusieurs sujets différents qui me tenaient à cœur comme le féminisme, les inégalités entre les classes sociales, la période du COVID pendant laquelle on a été privé de nos libertés, et même la question des délégués qui me tient particulièrement à cœur. J'ai donc traité de la démocratie à plusieurs échelles et défendu la cause des délégués qui, pour la plupart, sont négligés... J'ai donc fait passer un petit message aux écoles par mon discours...

E.N. : Comment t'y es-tu prise et combien de temps as-tu pris pour le rédiger ?

C.W. : *Pour traiter la question, j'ai dû m'informer un maximum sur la politique : que ce soit la politique en Belgique ou d'autres pays. J'ai notamment demandé de l'aide, j'ai sollicité quelques profs, notamment Madame Orlandini, prof d'histoire, pour avoir plus d'informations sur la démocratie en Belgique et tout ce qui touche aux partis, au parlement*

et aussi à la monarchie en Belgique. J'ai aussi posé des questions à Madame Heremans, prof de latin, concernant la monarchie en Belgique pour comprendre son fonctionnement tout simplement. Ça m'a pris deux semaines.

E.N. : Quelles ont été tes difficultés ?

C.W. : Je pense que je peux évoquer le fait que je voulais dire beaucoup de choses en peu de temps, parce que le temps maximum pendant lequel je pouvais parler était 7 minutes. Étant donné que j'ai pris un thème assez large, je voulais parler de plein de choses, mais je devais à chaque fois bien me renseigner dessus pour pouvoir en parler clairement et faire passer un bon message.

E.N. : Est-ce que c'était ta première fois ? Fais-tu une autre activité qui aurait pu t'aider ?

C.W. : Oui, c'était la première fois que je participais à un concours d'éloquence, voire que je participais à un concours. Et oui, il y a une chose qui m'a beaucoup aidée dans l'expression : c'est le théâtre. Ça fait dix ans que j'en fais, depuis la 2^e primaire. Et ça, dans toute ma vie, ça m'a aidée à oser parler, oser m'exprimer comme je le voulais et dire ce que je pensais.

E.N. : Qu'as-tu ressenti le jour J ?

C.W. : Sur place, c'était angoissant parce que non seulement j'avais un public de droite à gauche, mais aussi de haut en bas, qui étaient pendus à mes lèvres. C'était une sensation très étrange.

CARTE BLANCHE : **La neutralité dans les écoles**

Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'en suis désolée, mais on va devoir parler politique et comprendre ce qu'est la neutralité au niveau d'un état.

Nous vivons dans un pays neutre, ce qui veut dire que, contrairement au Moyen Âge, ce n'est pas l'Église qui dicte nos lois, notre éducation et notre vie, et heureusement, vu les dégâts que ça a causés. Aujourd'hui, nous avons opté pour le principe de neutralité, à savoir qu'il est interdit de mêler la religion, donc l'aspect spirituel, aux affaires d'État. Cela ne veut pas dire pour autant que les religions doivent être reniées, au contraire, les Belges sont libres d'exercer leur religion, et de porter des signes religieux et philosophiques, et ce même de manière publique. Ainsi, ce même principe de neutralité a donc pour volonté d'abolir les discriminations en général, ce qui est plutôt positif dans une démocratie comme la nôtre.

La neutralité dans les établissements

Les établissements libres ou officiels doivent aussi se plier à la neutralité, ce qui implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves, d'après l'article 24 de la Constitution.

Cependant, cette notion de neutralité permet-elle d'interdire les signes religieux ou bien oblige-t-elle les écoles à avoir un regard neutre sur les signes religieux ? Face à cette question, deux points de vue sont possibles : soit l'enseignement "neutre" se doit de garantir un environnement éducatif dans la neutralité, ce qui impliquerait d'interdire tous les signes conventionnels. Soit l'enseignement laisse s'exprimer la pluralité des confessions et se doit, lui-même, de rester neutre face à cela. Avec le deuxième point de vue, qui est inclusif, les écoles peuvent entre autres organiser des cours de religions reconnues et de morale non confessionnelle.

Étant donné que ni la Constitution*, ni la Cour Constitutionnelle* n'ont jamais défini le principe de neutralité tel qu'il serait appliqué au niveau de l'enseignement, l'autorisation des signes religieux reste plutôt ambiguë. En revanche, la Communauté française a défini la neutralité dans un décret de 1994 et donnait la possibilité "aux pouvoirs organisateurs de prévoir des restrictions à la liberté des élèves de manifester leurs convictions ou leur religion via leur règlement d'ordre intérieur". Ces propos sont appuyés par la Cour constitutionnelle, qui affirme qu'il est "autorisé d'interdire" si une série de conditions

sont respectées. Le choix d'interdire ou pas les signes religieux revient alors à l'établissement scolaire.

Mais le Conseil d'État n'est apparemment pas du même avis. En effet, selon lui, on ne peut évoquer la neutralité pour les élèves puisqu'ils ne font qu'usage du service public, tout comme ils feraient usage des transports en commun en prenant le métro. Les élèves seraient alors théoriquement considérés comme citoyens, et ne subirait pas de discriminations du pouvoir organisateur

Définitions utiles :

Constitution : ensemble des lois fondamentales.

Cour Constitutionnelle : organe d'État qui protège la constitutionnalité et la légalité.

Sources :

Unia, disponible sur <https://www.unia.be/fr>.

Infor Jeunes Bruxelles, disponible sur <https://ijbxl.be>.

en raison d'une croix de Jésus, ou d'un foulard, et ce, comme il est mentionné dans l'article 24 de la Constitution.

En conclusion, la question de neutralité et son application dans la plupart des écoles secondaires à Bruxelles restent très arbitraires, et interviennent directement dans la liberté d'exercer sa religion publiquement. Personnellement, je pense qu'aucune mesure, quelle qu'elle soit, ne devrait entraver la liberté et surtout lorsqu'on vit en démocratie. (C.W.)

MINUTE INTERVIEW

Interview de Madame Sousa



Je vais vous présenter Madame Sousa, professeur d'éducation physique. Mon avis à moi est que je pense que Madame nous motivera beaucoup ♡. Ainsi avec cette interview, vous la connaîtrez mieux. Passons dès maintenant à l'interview. (S.F.L.)

1. Quel est votre parcours ?

J'ai fait 3 ans d'études d'éducation physique. En dehors d'être professeur d'éducation physique, je suis professeur de judo. J'ai fait deux écoles avant celle-ci.

2. Que pensez-vous de l'école ?

J'aime bien l'école et l'infrastructure sportive est vraiment bien. C'est une chouette école !

3. Pourquoi êtes-vous venue ici ?

On m'a proposé cette école et je me suis renseignée sur l'école, le lieu... Et j'ai de suite accepté !

4. Pourquoi avoir choisi d'être professeur de sport ?

Ce que j'aime, c'est donner envie aux élèves de faire du sport et de bouger... Le fait de faire découvrir de nouveaux sports, ça me plaît aussi.

5. Quel est votre sport préféré ? Pourquoi ?

Moi je fais du judo depuis mes 6 ans, du coup c'est mon sport préféré. J'adore aussi courir et faire de l'escalade.

6. Qu'est-ce qui vous a poussé à faire du sport ?

Le bien-être que ça m'apporte, le contact social, le fait de rencontrer d'autres personnes dans le sport (que ce soit au judo ou à l'escalade) ou aller courir. Ça me permet de me défouler et de rencontrer des personnes différentes.

7. Qu'est-ce qui vous a le plus marqué ?

Mon passage de ceinture 2^e dan (2^e ceinture noire) parce que j'ai fait le meilleur examen de la session d'examen de ce jour-là.

Conseil littéraire : *Harry Potter à l'école des sorcières* de J. K. Rowling

Courte présentation du livre :

Harry Potter à l'école des sorcières est le premier roman de la série littéraire centrée sur le personnage de Harry Potter, créé par J. K. Rowling. Sorti à Londres le 26 juin 1997, il est initialement tiré à 500 exemplaires, puis connaît au fil des mois un succès grandissant. En 2000, le volume est adapté au cinéma.

Résumé du livre :

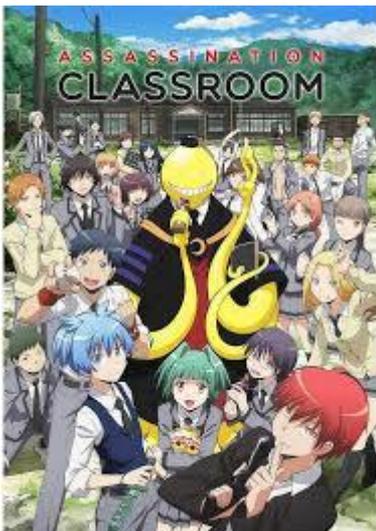
Harry Potter est un garçon ordinaire. Mais, le jour où un homme aux cheveux noirs et longs avec une barbe broussailleuse qui lui cache presque tout le visage nommé Hagrid toqua à sa porte, tout changea pour lui. Il découvrira une école à laquelle aucun moldu (nom donné aux personnes qui n'ont pas de pouvoirs magiques) n'a accès et où il court un terrible danger.

Où trouver le livre ?

Si vous voulez le lire, vous pouvez le retrouver dans beaucoup de bibliothèques.

Bonne lecture ! (M.I.)

Conseil cinématographique : *Assassination Classroom* de Yusei Matsui, réalisé par Seiji Kishi



Au début de l'histoire, une étrange créature a subitement détruit 70% de la lune, ce qui a fait le tour des journaux. Mais plus loin, au prestigieux collège de Kunugigaoko, de grands bâtiments séparent les classes "intelligentes" et "appréciées", surtout les 3-A, des autres. Dans une forêt loin des bâtiments, se trouve en effet la classe 3-E, que tout le monde appelle la classe des épaves. C'est la classe où il y a les élèves qui ont trop d'échecs et qui ne respectent pas les consignes importantes.

Toutes les classes parlaient d'eux méchamment, affirmaient que c'était la pire des classes avec des élèves trop bêtes et vulgaires. Personne ne voulait leur faire cours. Mais la classe 3-E n'est pas ce que les rumeurs affirment...

Au début de la 1^{re} saison, des agents de l'environnement amènent une étrange créature qui déclare que c'est elle qui a détruit subitement 70% de la planète. La créature étrange veut "enseigner" pendant un an aux élèves de 3-E sous le nom de Koro-sensei et a promis de ne leur faire aucun mal. L'environnement demande à la classe 3-E de tuer cette créature, ce que les élèves acceptent directement. Cependant, le temps est limité. Ils ont jusqu'au mois de mars pour éliminer Koro-sensei avant qu'il ne détruise la terre entière. Y parviendront-ils ? (E.N. et L.F.S.)

Concours de poésie

En ce mois de février, mois de l'amour, l'atelier journalisme vous suggère de participer au concours de poésie.

Voici les consignes ! Le concours consiste à inventer un poème, pas seulement en français mais aussi en d'autres langues, particulièrement celles proposées dans notre cursus (anglais, espagnol, néerlandais, latin, allemand).

Slam, rap, calligramme, poème traditionnel... Soyez créatifs ! (S.P.)

Mots Cachés

Retrouve les mots cachés dans la grille. (E.N.)

D	L	G	H	O	R	L	O	G	E	B	A	M	V
Y	O	R	D	I	N	A	T	E	U	R	M	P	E
L	A	M	P	A	D	A	I	R	E	K	A	L	J
P	H	I	L	O	S	O	P	H	E	S	T	I	D
W	F	I	V	G	E	D	Q	U	P	L	E	L	G
M	A	Q	Z	P	K	Q	C	D	E	Y	U	U	N
D	C	K	O	R	N	M	U	O	I	A	R	B	C
M	T	K	D	P	R	O	L	U	N	L	B	Â	R
D	E	K	K	J	T	M	T	V	T	L	K	T	A
J	U	K	R	R	U	E	U	R	R	I	N	I	Y
I	R	G	M	Q	Y	N	R	A	E	A	H	M	O
G	R	Y	Z	B	B	T	E	G	L	N	B	E	N
W	D	V	A	L	E	U	R	E	K	C	T	N	C
E	B	B	L	I	V	R	E	X	H	E	N	T	N

educol.net

- Alliance
- Amateur
- Bâtiment
- Crayon
- Culture
- Facteur
- Horloge
- Lampadaire
- Livre
- Moment
- Ordinateur
- Ouvrage
- Peintre
- Philosophe
- Rue
- Valeur

Publicité

Tu es curieux, tu aimes écrire et tu as envie de t'investir dans un chouette projet ? N'hésite pas à rejoindre l'atelier journalisme ! Il reste encore quelques places. Les inscriptions se font à l'aquarium chez les éducateurs.

Merci à Mme Alessio pour sa relecture attentive.

Tu as repéré malgré tout des coquilles ou des fautes dans ce numéro ?

N'hésite pas à le signaler par mail à j.hermans@arjette.com.

Tu peux gagner un bonbon ou chocolat par faute repérée !

Ce numéro a été réalisé par :

CHETTOUH Wiam (6.2), EL BOUAYADI Nada (6.2), MELLOULI Inès (1.1),
NYAMBE NGULLE Eva (1.5), SOW Fatoumata Laïla (1.5), SOWBLEWOU Peace (1.1)

Tu veux être tenu(e) au courant de la vie de l'ARJ ?

Abonne-toi au compte Insta du Comité des Rhétos

(Attention, les échanges s'y font dans le respect et la bienveillance) !



À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME

RASSEMBLEMENT CONTRE LE RACISME

MARDI 19 MARS
DE 12H30 À 13H30
DANS LA COUR DE RÉCRÉATION

